

# L'Etat des Sciences de l'Homme et de la Société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche

Rapport de Maurice GODELIER, remis à Roger-Gérard Schwartzberg, mai 2002

384 pp (157pp + Annexes) – lecture Heini juillet 2002

## Structure du rapport

- ⇒ Plaidoirie de l'utilité sociale des SHS, élaboration de la catégorie « SHS »
- ⇒ Etat des lieux quanti et quali (« bilan de santé ») : forces et faiblesses des différents secteurs disciplinaires en SHS et des institutions de recherche français à l'étranger
- ⇒ l'Espace Européen de Recherche en voie de construction et l'intégration des SHS dans l'EER (sigle HM)
- ⇒ Réformes nécessaires en France

**I – Le domaine des Sciences de l'homme et de la Société** (exposé très didactique sur les objets des disciplines, une certaine fragmentation théorique et leur complémentarité)

## II- L'organisation de la Recherche en SHS en France (*Bilan quantitatif et qualitatif*)

- temps plein (organismes CNRS, INSERM, INRA, IRD, INED, tableau complet)
- temps partiel (universités, autres établissements EPHE, EHESS, ENS, tableau complet)
- IATOS

Evaluation du nombre de chercheurs Grands établissements de recherche

CNRS	2.129 + 1.645 ITA en SHS (sur un total de 13.954 chercheurs en SHS)
+ IRD	217
+INRA	188 + 100 ITA
+ INED	160 + autres

-----  
**Total EPST** 2.746 + 1.745 ITA

+ autres établissements CEE (33), CREDOC (34), INSEE (44), etc. ⇒ total EPA = 440

**TOTAL ORGANISMES 3.744 chercheurs et 1.745 ITA = 5.511**

Evaluation du nombre de chercheurs Universités et autres établissements de l'Enseignement supérieur

Profs et MC	21.326
IATOS	2.153

**TOTAL** 23.479

+ HEC (91), ESC Tours (18), ESC Toulouse (16), ESC Grenoble (42), EM Lyon (42) = 209

**TOTAL NATIONAL 25.301 chercheurs et enseignants-chercheurs + 3.898 ITA et IATOS soit 29.199 personnes engagées dans des postes de recherche**

Ces personnels sont réparties dans 453 UR unités de recherche CNRS dont 26 UR propres au CNRS URP et 355 mixtes UMR et associés ainsi que 71 Groupements de recherche GDR ainsi que 1.038 unités de recherche propres aux universités (dont 607 en sc. humaines et 431 et sc. Sociales) = qq isolés comme INSERM (24 UR) et IREMER (6 UR)

**TOTAL UR impliqués en SHS = 1.491**

⇒ ventilation *par discipline* dans les sous-parties suivantes

Le CNRS est déterminant dans la recherche de certaines disciplines comme l'anthropologie et une force d'appoint dans d'autres comme en littérature, où la recherche s'effectue en université essentiellement.

Liste des disciplines p. 379 (10 sous-parties suivantes) : **Exposé/ état des lieux ou diagnostic santé par discipline et sous-disciplines** avec: effectifs des chercheurs et enseignants chercheurs, historique, débats théoriques, visibilité internationale, faiblesses (documentation, sous-champs plus ou moins développés, enseignement, et dépistage des pôles d'excellence comme l'anthropologie biologique etc.) (l'anthropologie a été privilégiée...)

- **La sociologie pp. 26-28.** 950 personnes dont 600 enseignants-chercheurs et 350 chercheurs à plein temps ; spécialisation très poussée (50 sous-disciplines ou champs) ; secteurs forts sont sociologie du travail, de l'emploi, des politiques sociales, sciences et arts, politique ; faiblesse des banques de données, manque de formations à la sociologie quantitative et d'informatique, peu de travaux comparatifs, déséquilibre Paris et régions
- Autres disciplines (voir notes HM⇒ à mettre au clair ultérieurement, peut-être sous forme de tableau ?)
- Partie sur les MSH, Maisons des Sciences de l'Homme (11° sous-partie) dont il existe un réseau (remarque HM comment la sociologie est-elle intégrée dans les MSH ?)

**Résumé :** « potentiel scientifique considérable 29.000 personnes», **tendance positive = généralisation des unités mixtes de recherche université/CNRS**

**Les ressources documentaires en SHS** (12 sous-partie de la partie II)

Enjeu crucial : bibliothèques et bases de données

Bibliothèques :

- efforts ont profité plus aux étudiants qu'à la recherche (problème, surtout dans les nouvelles universités)
- BNF questionné : établissement pour prestige ou recherche
- Manque ouvrages étrangers récents
- Fonds spécialisés dispersés (gâchés)
- Nécessaire création de bibliothèques interuniversitaires, de concentration
- Création de fonds en ligne
- Situation déplorable par rapport à la GB ou Allemagne
- 1 place pour 25 étudiants en SHS

Bases de données numériques des grandes enquêtes :

- développer l'accessibilité aux chercheurs et consultation lors de l'élaboration des données
- retard français
- explique retard en sociologie quantitative
- absence de personnel formé
- formation nécessaire des jeunes chercheurs
- création du « Centre Quételet » et politique nationale de banque de données
- attention ! le nouveau programme européen démarre et la France doit participer

### III-La recherche française en SHS en Europe et hors de l'Europe

Bilan du réseau de centres et instituts de recherche à l'étranger : 5 Ecoles Françaises, 28 Instituts, 193 fouilles archéologiques (voir notes HM) – certains accueillent des doctorants

Cf. TABLEAU RECAPITULATIF pp. 94-5 : « FORCES et FAIBLESSES » des SHS

### IV – Européanisation de la recherche française et SHS

Fin 2002, début 2003 la CEE lance la 6<sup>e</sup> PCRD, Programme Cadre de Recherche et de Développement, 7 priorités

- pas uniquement dispositif de financement mais objectif de **restructuration** d'un Espace Européen de la Recherche (ici sigle Heini EER)
- l'EER doit rassembler les forces européennes « du moins les meilleures entre elles » dans des structures appelées à devenir pérennes = « **les réseaux d'excellence** »
- création d'un EER pour « accélérer la transition vers une économie compétitive fondée sur la connaissance » !!

⇒ comment les SHS sont-ils intégrés dans le 6<sup>e</sup> PCRD ?

⇒ comment la France peut-elle s'intégrer dans l'Espace Européen ?

Objectifs de l'EER :

- lever les obstacles à la mobilité
- indicateurs d'évaluation communes pour évaluer recherches nationales
- création d'un réseau de haut débit pour la circulation de l'information scientifique
- mettre en réseau les programmes nationales de recherche
- coordonner et structurer la recherche en Europe
- réunir les meilleurs compétences sur des thèmes stratégiques pour disposer d'une masse critique compétitive face aux USA et le Japon qui consacrent respectivement 3% et 3,8% de leur PIB à la recherche, alors que l'Europe n'en consacre que 2%.

Instruments (au travers desquels on pourra demander des financements dans les 7 domaines prioritaires) :

- créer des « **réseaux d'excellence** » : labos européens « sans murs » avec programmes communs pluridisciplinaires, objectifs, centre d'excellence européens (pronostic Godelier : il y aura peu de place pour les SHS)
- les « **projets intégrés** » : objectifs très concrets (créations services, produits, procédures)
- la **coordination des programmes nationaux** (§169 : aide à la mise en connections de recherches nationales)
- **plus programme horizontal de soutien à la formation et à la mobilité** (bourses Marie Curie, individuelles et aux sites d'accueil)

Historique et description des PCRD précédents et évaluation de la participation française aux projets et réseaux de recherche européens à ce jour ainsi que recours aux bourses Curie.

Description de la 6<sup>e</sup> PCRD, les domaines prioritaires de financements et évaluation de la place que les SHS peuvent y avoir (p. 115) ; description des procédures d'évaluation des projets (p. 119)

⇒ **Si l'Europe ne va pas principalement financer la recherche française, elle va influencer sur sa structuration, l'évaluation, échelle des programmes, des unités (n'est plus une logique d'équipe), recherche partenariats européens, il faut une nouvelle gestion**

⇒ urgence de la création d'instances qui aident les labos à monter et à gérer projets européens

⇒ les instituts français à l'étranger doivent évoluer dans ce sens et se mettre au service de projets et programmes européens, développer des stratégies et dépasser le stade des recherches individuelles.

⇒ rôle de la Fondation européenne de la science (ESF)

## **V « POUR UN NOUVEAU DEVELOPPEMENT DES SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE EN FRANCE ET LEUR INTEGRATION DANS L'ESPACE EUROPEEN DE LA RECHERCHE » (p. 126-)**

### **Les réformes nécessaires**

*Rappel* : contexte de construction de l'UE, de mutation technologique et de défis posés par le développement ⇒ SHS nécessaires ⇒ importance de la question de leur intégration dans l'Espace de Recherche Européen en voie de construction

**Exigences** : créativité, excellence, coopération internationale élargie, **compétitivité**, mobilité

**Pour les jeunes chercheurs** cela signifie : qu'il faut plus qu'une thèse de 3<sup>e</sup> cycle aujourd'hui ⇒ **expérience internationale nécessaire**

Pour les équipes cela signifie : **il y aura des logiques de « centres d'excellence » et non plus d'équipes & il y aura des nouvelles et multiples procédures d'évaluation** (peu pratiquées en France)

Reconnaître la **créativité à la base, politique de « bottom up »**, (il y a déjà eu création de jeunes équipes ; Action concertée « jeunes chercheurs » ; part dans budgets appels d'offres réservés aux projets qui ne figuraient pas dans le programme)

- Exemple de l'Allemagne : tout chercheur universitaire ou non universitaire peut demander aides (appel à propositions continu, sans priorité).

**Evaluation et structuration des équipes** : . (différents niveaux d'évaluation : **personnes, unités, programmes et organismes de recherche et d'enseignement**).

**A quoi sert l'évaluation** sinon accompagner évolutions structurelles, thématiques et d'internationalisation ?

Si l'évolution des URP en UMR est positive, y-a-t-il véritable intégration réciproque des recherches universitaires et des recherches CNRS menées dans un même labo (même si plutôt

réussite à l'EHESS par exemple) ? Malgré le fait que la recherche universitaire (non-associée au CNRS) monte en puissance, et intègre mieux les jeunes chercheurs, il y a toujours un à priori négatif.

**Rappel : plusieurs instances d'évaluation aujourd'hui :**

Comité national du CNRS (CN) qui évalue les personnes et équipes CNRS et associées<sup>1</sup> ; la Mission Scientifique Universitaire (MSU) (qui a succédé à la DRED), qui évalue les équipes universitaires non associées au CNRS et les grands organismes (p. 135)<sup>2</sup>.

**Réforme nécessaire de l'évaluation : garder les deux instances que sont la MSU et la CN, en les faisant profondément évaluer et fusionner les instances « au sommet ».**

⇒ **associer et intégrer de plus en plus recherche à temps plein et recherche à temps partiel**

⇒ **fusionner les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**Il est nécessaire de coordonner les recrutements des Profs et MC qui sont aujourd'hui déterminées par les flux étudiants et non les priorités de recherche (ex. 65 recrutements de profs en sport et 3 en anthropo ; les domaines émergents comme la bio-technologie n'ont pas d'effectifs aujourd'hui mais il faut bien commencer à les enseigner !).**

Il existe dans les Ministères différents Conseils au sommet de l'Etat:

- Comité National d'Evaluation (CNE) qui procède à l'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel au travers un rapport annuel sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche + bilan tous les 4 ans adressé au Président de la république ;
- Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) donne son avis sur la politique proposée pour assurer la cohésion des formations supérieures dépendant du Ministère de l'Education Nationale et sur les orientations générales des contrats d'établissement et les dotations entre les différents établissements.
- Comité National d'Evaluation de la Recherche (CNER) évalue la mise en œuvre et les résultats de la politique nationale de recherche et de développement et évalue les organismes ou des programmes à son initiative ou à la demande de Ministre chargé de la recherche ; grande liberté d'action mais moyens limités
- Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CRST) obligatoirement consulté par le Ministre de la recherche sur le budget civil et de la recherche et du développement, sur la création d'EPST, sur le choix des programmes mobilisateurs, sur le rapport annuel de la CNE sur la prospective scientifique. Y siègent représentants du monde économique, social, culturel, syndical, et comités régionaux de la recherche et de développement technologique

⇒ réforme proposée par Godelier, **fusionner** pour ne laisser que 2 sur 4

Il existe aussi le Conseil National des Universités (CNU)<sup>3</sup>, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) qui prend positions sur diverses questions et membre du CLORA (Club

---

<sup>1</sup> CN : évalue les personnes et équipes CNRS et associées, évalue les candidatures au CNRS (« mais ne recrute pas »), examine les propositions de création de nouvelles unités, décide de leur transformation ou de cessation d'activité, examine les programmes lancés par la direction et les propositions de dotation en moyens, rédige un rapport tous les 4 ans sur l'état des disciplines. Plusieurs entités : 40 sections disciplinaires de 21 membres, une section interdisciplinaire pour l'évaluation des chercheurs qui assument des fonctions de valorisation de la recherche, les Conseils de département, les Comités de programmes et le Conseil Scientifique (1000 personnes).

<sup>2</sup> MSU : structure hybride de la Direction de la recherche et de la Direction de l'enseignement supérieur a pour mission de développer la recherche et les formations doctorales ; mise au points des contrats quadriennaux ; évalue unités de recherche, et écoles doctorales et projets scientifiques des établissements de l'enseignement supérieur ce qui implique la mise en place d'un volet financier (procédure d'évaluation voir p. 136). Ses sanctions sont essentiellement financières.

des organismes de recherche associés) qui représente les organismes de recherche et les universités à Bruxelles (p. 135) - ainsi que des comités d'évaluation ad hoc des programmes de recherche nommés par la Direction de la recherche...

### **Mesures nécessaires selon Godelier :**

⇒ Le CN doit davantage prendre en compte les activités annexes à la recherche (valorisation de la recherche, administration...)

⇒ **Il faut rendre obligatoire une activité d'enseignement aux chercheurs des grands organismes de recherche** (un 1/3 de temps d'un professeur des universités qui doit assumer 196 heures de cours y compris les TD pendant 32 semaines, soit environ 60 heures équivalents TD soit 40 heures de cours par an) dans les 3 cycles (ils seraient susceptibles de susciter des vocations)

⇒ cela doit permettre à un **enseignant chercheur de bénéficier d'une réduction d'1/3 de son temps d'enseignement pour se consacrer plus à la recherche**

⇒ **50% des postes de nouveaux chercheurs devraient être fléchés** et doublement fléchés (**priorités de recherche et unités d'excellence**) ; compétition entre labos pour de nouveaux programmes

⇒ 50% de postes « bottom up », ce qui permettrait de sortir de la « reproduction des mêmes par les mêmes »

⇒ **experts internationaux dans les comités d'évaluation**

⇒ supprimer **limite d'âge au recrutement** (il n'existe pas en GB ni en Allemagne) et **la limite du nombre de fois où il est possible de postuler comme MC ou Prof.**

⇒ L'évaluation des unités de recherche :

composition : 2 représentants du CN de la discipline concernée + 2 experts hors CN dont l'un dans une discipline proche mais distincte + 2 experts étrangers + 2 membres de la Direction Scientifique des SHS

procédure : affiché sur site Web avec droit de réponse

décision : la Direction Scientifique créer, reconduit, fait évoluer ou supprime unités

⇒ **gestion des unités de recherche doit évoluer : création de plate-formes qui gèrent plusieurs unités sur un même site ; libérer les directeurs des tâches administratives**

⇒ Arrêt des « rentes à vie » : **mise à plat des projets des labos au bout de 8 ans** ; leur durée de vie actuelle est de 25 ans (INSERM toute unité ne vit que 12 ans) ; il faut regarder travail effectué mais aussi projets

---

<sup>3</sup> Créée en 1992, se prononce sur la qualification et le déroulement de carrière des profs et MC (à l'exception des hospitalo-universitaires). 55 sections disciplinaires, 2 collèges (Profs/MC). Chaque section compte 36 membres dont 24 élus et 12 nommés soit au total 1980 personnes. On ne peut siéger à la fois à la CN et au CNU.

⇒ **nécessité de créer pour les labos des bourses post-doc et postes d'accueil de chercheurs étrangers** ; il faut créer des post-docs pour les étrangers (quelques contractualisations existent depuis 2001) ; le CNRS a 90 postes de ITA vacants chaque mois, ils pourraient servir pour créer des post-doc

⇒ **excellence = aussi attirer les meilleurs jeunes chercheurs, or les post-doc, pour être valables doivent durer 3-4 ans**, pour ce faire on pourrait créer une fondation nationale dotée de moyens publics et gérée selon une procédure centralisée d'appels d'offre continue (comme pour les bourses CIFRE). Ces post-doc doivent favoriser mobilité en France et avec l'étranger (impossibilité de recrutements locaux)

⇒ faire évoluer les mentalités : un post-doc peut vouloir rester en France – un post-doc français doit être assuré d'un bon accueil à son retour

⇒ rôle de la MSU : difficulté d'évaluer les rapports d'activité qui peuvent n'être que des beaux textes... il faudrait que le CS de chaque unité s'investisse dans une première évaluation avec experts externes. **La MSU doit devenir une agence autonome d'évaluation et stable d'affectation de moyens i.e. pouvoir avoir un rôle politique** aussi (et non seulement de sanctions financières) et adresser des fortes suggestions aux Présidents d'Université et aux Directeurs des équipes ; manque de moyens en personnel de la MSU

⇒ Importance de la **stratégie scientifique par établissement** (objectifs de recrutement, constitution d'équipes, recherche de partenariats) – d'où besoin d'un organe interministériel d'évaluation avec une capacité de tenir en mémoire les évaluations successives, dirigée par des scientifiques reconnus

⇒ **Il faut une évaluation comparée des universités** et des établissements de recherche et d'enseignement supérieur ; il faut que l'université soit évaluée dans son entier (pour l'instant MSU évalue une partie et la CN une autre) sur les critères que sont : créativité, excellence, coopération internationale élargie, compétitivité, mobilité.

⇒ **Il faut établir les priorités scientifiques nationales à moyen terme** ; pour l'instant aucune des instances peut le faire seule

⇒ proposition de confier cette tâche au « Conseil National de Coordination des SHS » créée en 2001 mais qui manque de moyens (il succède au CN de développement des SHS qui avait été créée en 1998 et présidé par Alain Supiot).

⇒ En France il n'existe pas de procédure d'évaluation des activités des enseignants (en GB ils ont essayé : échec)

⇒ il n'existe pas de structure d'évaluation de la globalité de la recherche de chaque université et établissement de recherche, leur qualité et originalité : il faudrait **un lieu qui rassemblerait les évaluations CNRS, MSU**, de ses programmes et qui établirait une synthèse sous forme de bilan global. La CNE (Comité National d'Évaluation) aurait déjà commencé d'établir une « carte de la France » de la recherche. Cela permettrait de mesurer l'impact des politiques publiques de Recherche et d'Innovation

Suite : Forces et faiblesses en SHS dans les autres pays européens (GB, Allemagne, Hollande, Danemark, Grèce) : « Les traits négatifs de notre système pèsent plus sur les SHS que les autres disciplines » (excellence française en physique, mathématiques...) 250 pp. d'Annexes sur ces différents pays ainsi que sur les PCRD européen. HM a notes + complètes manuscrites